

Monsieur Olivier Dusopt
Ministre du Travail, du Plein emploi et de
l'Insertion

Paris, le 3 octobre 2023

Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons vous alerter sur l'application de l'article 23 de la loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 ouvrant droit à la validation de trimestres pour les bénéficiaires des travaux d'utilité collective et dispositifs assimilés.

En effet, les décrets d'application pris en août 2023 suscitent l'inquiétude légitime des bénéficiaires en raison d'une part de l'absence d'une circulaire permettant de préciser les pièces justificatives admises par les caisses de retraite pour valider ces trimestres et, d'autre part, des difficultés rencontrées par les bénéficiaires à retrouver des attestations de ces stages effectués il y a plus de 40 ans, parfois au sein de structures ou associations n'existant même plus.

C'était d'ailleurs précisément la recommandation formulée par les conclusions de la mission « flash » menée par l'un des signataires socialistes de ce courrier et notre collègue Paul Christophe en décembre 2022 qui appelait à ce que « *le nouveau dispositif proposé serait quérable, à défaut de pouvoir être automatique. Il convient donc de s'assurer que le processus déclaratif puisse garantir un large accueil des justificatifs fournis par les personnes concernées, lesquelles ne disposent pas toujours des documents datant de périodes aussi anciennes* ».

Pour rappel, les conclusions de cette même mission indiquaient que « *Le coût annuel maximal de la mesure ne représenterait donc que 0,07 % du montant annuel des dépenses de retraite (345,1 milliards d'euros en 2021), ce qui apparaît raisonnable au regard de l'importance qu'un tel enjeu revêt pour les personnes concernées.* ».

S'agissant de la circulaire, voici par exemple un témoignage parmi les nombreux reçus au sein de nos permanences que l'un des signataires socialistes de ce courrier avait par ailleurs transmis à votre cabinet le 12 septembre dernier : « *Nous avons eu notre flash info hier. Nous avons parlé des fameux stages mais nous attendons toujours des précisions du Ministère pour ces mesures carrières. Pour le moment, nous gardons le rejet tant que nous n'avons pas de circulaire. Cette circulaire doit apporter des précisions sur la conformité des pièces à fournir pour la validation de ces stages et du statut.* »

Nous souhaitons en conséquence sonner l'alerte sur la voie que le Gouvernement est en train de prendre sur l'application d'une mesure de justice sociale. Aucune logique économique ne saurait entraver la réparation que l'État doit à ces millions de personnes.

Aussi, Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous assurer que l'ensemble des textes réglementaires fixant les conditions d'application soient effectivement pris et transmis aux caisses de retraite et que toutes consignes à ces organismes facilitent la validation des pièces demandées, même en cas de perte de documents ou de disparition de la structure associée.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette situation et vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Arthur Delaporte

**Co-rapporteur de la mission « flash »
sur les droits à la retraite
des bénéficiaires de TUC et dispositifs comparables**

Boris Vallaud

Président du groupe Socialistes et apparentés

**Joël AVIRAGNET
Christian BAPTISTE
Marie-Noëlle BATTISTEL
Mickaël BOULOUX
Philippe BRUN
Elie CALIFER
Alain DAVID
Stéphane DELAUTRETTE
Inaki ECHANIZ
Olivier FAURE
Guillaume GAROT
Jérôme GUEDJ
Johnny HAJJAR
Chantal JOURDAN
Marietta KARAMANLI
Fatih KELOUA HACHI
Gérard LESEUL
Philippe NAILLET
Bertrand PETIT
Anna PIC
Christine PIRES BEAUNE
Dominique POTIER
Valérie Rabault
Claudia ROUAUX
Hervé SAULIGNAC
Mélodie THOMIN
Cécile UNTERMAIER
Roger VICOT**